

LA DÉPÊCHE



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| DISPOSITIF JALE : ET SI VOUS DEVENIEZ AMBASSADEUR... | 2 |
| URBAN GARDEN SANTÉ SÉCURITÉ : LA CFTC SUR TOUS LES FRONTS | 2 |
| TOUT SAVOIR SUR LE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE | 3 |
| MES PLACEMENTS CET (COMPTE EPARGNE TEMPS) COMMENT ÇA MARCHE | 4 |

L'édito : Vente d'EQUANS : Et maintenant, quel avenir pour ENGIE ?

Le processus de vente d'EQUANS vient d'entrer dans une autre phase. Le repreneur est connu, il s'agit de BOUYGUES pour environ 7 Md€ Ce prix d'achat montre bien à quel point EQUANS est une activité plus que porteuse, pleine d'avenir et au rendement prometteur.

Les actionnaires de Bouygues pourtant jugent que le montant est trop élevé, le cours de l'action ayant baissé de plus de 10% depuis.

Ce montant est donc bien sur supérieur aux espérances du Conseil d'Administration d'ENGIE. Les bons résultats du Groupe associés à la vente d'EQUANS ont fait très légèrement frémir le cours de l'action.

Pour le moment, les marchés financiers demandent à voir. 7 milliards, c'est une somme énorme, mais pour en faire quoi ?

Jusqu'à présent, le Groupe a-t-il raté des appels d'offre faute de moyens ? Il nous semble que le problème ne se situe pas là, la concurrence étant d'autant plus rude face à des acteurs européens aux moyens supérieurs et plus avancés qu'Engie en matière de transition énergétique.

Les 7 milliards récupérés qui doivent alimenter les 15 Md€ d'investissements sur les énergies vertes vont-ils permettre à ENGIE de devenir le leader de la transition énergétique ? Nous l'espérons.

La simplification du Groupe, la meilleure lisibilité pour les marchés financiers, le recentrage des activités doivent le permettre, dit le Conseil d'Administration.

Mais la stratégie d'Isabelle Kocher avait le même objectif, devenir le leader de la transition énergétique et les services devaient nous y aider. Vendre toute cette activité rapporte du cash, mais l'activité ramenait du chiffre d'affaires et contribuait au « business ».

Qui croire ? Il est bien difficile en ce moment pour les salariés de se faire une idée. Finalement, on vante leur mérite, leur professionnalisme, mais on ne tient pas compte de leur avis. La rentabilité est plus fort que tout.

Les prochains mois, les prochaines années sont sources d'incertitudes et d'inquiétudes pour les salariés d'ENGIE. Quelles orientations de recherche pour l'avenir ? Engie Energie Service, au moins pour sa partie FM, sera-t-il assez rentable pour que le Groupe les garde ? L'Etat va-t-il céder sa participation ? Quelles en seront les conséquences sociales ?

Beaucoup de ces questions restent sans réponse, si ce ne sont que des réponses de circonstance, celles auxquelles nous sommes habitués et qui nous demandent de croire nos dirigeants sur parole. Celles qui ont fait fusionner GDF et SUEZ, celles qui nous ont fait acheter International Power, celles qui nous ont fait vendre le GNL, EPI ou celles qui nous expliquent que finalement tout le monde s'est trompé et montre, en vendant Equans, que le modèle Gaz de France n'était pas si mal, en tous les cas plus lisible pour les marchés...

La CFTC, partenaire social constructif, reste interrogatif sur la réalité de cette nouvelle stratégie. Est-ce la mise en place de grandes manœuvres industrielles souhaitées par l'état et initiées avec la vente de SUEZ à VEOLIA ? La suite au prochain épisode...

CFTC Engie

LA DÉPÊCHE



DISPOSITIF JALE : ET SI VOUS DEVENIEZ AMBASSADEUR...

La CFTC, présente sur tous les fronts et partenaire de construction sociale, participe avec l'aide de ses militants à de nombreux dispositifs tournés vers les jeunes comme l'école des métiers.

Fort des valeurs véhiculées, J'apprends l'Énergie en fait partie depuis sa création il y a 8 ans et nombreux de nos adhérents en sont ambassadeurs.

J'apprends l'Énergie est un outil pédagogique gratuit et ludique proposé par ENGIE.

Il offre aux enseignants et aux professionnels de l'orientation, un site internet disposant de ressources pour les accompagner dans leur année scolaire et permet ainsi de sensibiliser les jeunes au monde de l'énergie et aux métiers de la filière énergétique.

En plus, sont proposées aux établissements et enseignants des présentations en classe, des visites de sites de production et/ou d'exploitation et des interventions sur le thème de

l'énergie et de l'orientation dans les salons et forums métiers. Pour ce faire, le dispositif s'appuie sur 300 ambassadeurs du Groupe.

Néanmoins, pour diverses raisons, la crise sanitaire a eu pour mauvais effet un déficit d'ambassadeurs.

Si vous vous sentez la fibre de témoigner sur votre métier ou de parler d'énergie avec les plus jeunes, c'est le moment d'entrer dans le dispositif. Tous les PowerPoint sont déjà prêts !

Vous retrouverez toutes les informations à l'adresse suivante :

<https://www.japprends-lenergie.fr/>



URBAN GARDEN SANTÉ SÉCURITÉ : LA CFTC SUR TOUS LES FRONTS

La CFTC, syndicat au service des salariés, a été très touchée par les trop nombreux accidents du travail ayant pour conséquences le décès de 16 de nos collègues cette année.

La prévention des risques doit être un effort de tous les instants, de tous, du Président du Groupe à l'ensemble des salariés. C'est vrai, pour notre bien, la prévention est parfois contraignante, voir dérangeante.

Suite à ces accidents mortels. La santé et la sécurité au travail doivent être une priorité absolue. Nous sommes salariés pour gagner notre vie, pas pour la perdre ! La prévention doit aussi concerner les Risques Psycho Sociaux. Le changement permanent d'organisation du travail, la cession d'EQUANS, la charge de travail, les discriminations en sont souvent la source. La Direction doit en être consciente.

De plus, la crise sanitaire n'est malheureusement pas dernière nous. La distanciation sociale doit toujours être de mise. Le Comité européen a été endeuillé fin novembre par la perte d'un de nos collègues hollandais, touché de plein fouet par la COVID. C'est un vif rappel à l'ordre sur les gestes barrières.

Pour ces raisons, la CFTC est intervenue auprès de la Direction afin que le protocole sanitaire soit appliqué sur le nouveau site Lyonnais, URBAN GARDEN et que la distanciation sociale soit de mise au restaurant d'entreprise, lieu à haut risque du fait de l'absence du port de masque. Le changement de protocole sanitaire imposé par l'Etat a aidé à sa mise en place. La CFTC restera vigilante son application.

Dans une démarche constructive, nous avons également profité de nos échanges avec le responsable du site pour faire un point sur les différentes obligations de l'employeur en terme de sécurité pour ce nouvel immeuble. Quelques points ont fait l'objet d'ajustements. Nous remercions la Direction de sa réactivité ainsi que les différents acteurs opérationnels pour leurs mises en œuvre.

La CFTC, forte de son expertise en terme d'immobilier et des obligations réglementaires associées, reste à votre écoute. Si vous constatez des situations à risques, contactez-nous : cftc-corporate@engie.fr

LA DÉPÊCHE



TOUT SAVOIR SUR LE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Votre situation familiale a évolué au cours de l'année (mariage, pacs, divorces, naissance, décès...), nous vous exposons les démarches à effectuer... **Déclaration qui auparavant était à renseigner et à renvoyer obligatoirement tous les ans (au 01 octobre de chaque année).**

Comment déclarer mon mariage/ mon concubinage/ mon PACS/Divorce/ Naissance/Décès.... ?

Vous devez produire une demande [My Portal](#)

et joindre le formulaire de "[déclaration de modification des éléments de situation familiale](#)" avec les justificatifs suivants :

- Pour un mariage :

- un acte de mariage
- un extrait d'acte de naissance avec mentions marginales

- Pour un concubinage :

- la pièce d'identité du concubin
- une déclaration sur l'honneur

- Pour un PACS :

- un extrait d'acte de naissance avec la « mention marginale Pacs »
- l'attestation d'inscription de la déclaration conjointe produite par le greffe du tribunal d'instance ou par le notaire.

(* Vous complétez également cette déclaration en précisant la situation professionnelle de votre conjoint, concubin ou partenaire PACS. et Il convient de justifier de sa situation professionnelle par l'un des documents suivants : un certificat de travail, la copie du titre de pension, une attestation de l'employeur.

- Pour une séparation de fait :

- une déclaration sur l'honneur

- Pour une séparation de corps ou un divorce :

- un extrait de jugement

- Pour une fin de PACS :

- une photocopie de l'attestation de l'inscription de la fin du pacte produite par le greffe du tribunal d'instance

- Pour le décès du conjoint :

- une photocopie du livret de famille
- un acte de décès

- Pour le décès du concubin ou du partenaire PACS :

- un acte de décès

- Pour une naissance

- copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance



En fonction de votre changement de situation familiale, vous pouvez prétendre à une prime !!

LA DÉPÊCHE



MES PLACEMENTS CET (COMPTE EPARGNE TEMPS) COMMENT ÇA MARCHE

Dans My Time :

My Time Aide en ligne

- Ma Boîte de Réception (Tâches à traiter) 0
- Historique Tâches traitées
- Mes Absences et Présences
- Mes Astreintes
- Mes Remplacements d'Horaire
- Mes Choix de Placement**
- Mon Calendrier d'Equipe

Cliquez sur la tuile « Mes Choix de Placement »



▼ Droit

Éléments (2) Afficher à partir du 08.03.2021

| Catégorie | Période | Disponible(s) | En attente | Utilisé(s) | Droit |
|-----------------------|-------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| Congés annuels acquis | 01.05.2020 – 30.04.2021 | 100,31 Heures | 39,69 Heures | 49 Heures | 189 Heures |
| Repos Cadre Hors ATT | 01.01.2021 – 31.12.2021 | 15,17 Heures | 0 Heures | 0 Heures | 15,17 Heures |

La partie « Droit » permet de visualiser les soldes disponibles à ce jour et éligibles aux choix de placements

▼ Synthèse de la demande

Éléments (2) Afficher à partir du 08.03.2020

| Choix de Placement | Période | Statut | Approbateur | Placement |
|--|------------|----------------|-------------|-------------|
| Congés annuels sur CET Monétisable | 26.01.2021 | Pers. informée | | 14 Heures > |
| Congés annuels sur CET Non Monétisable | 26.01.2021 | Pers. informée | | 35 Heures > |

La partie « Synthèse de la demande » permet de visualiser l'historique de nos placements

Pour faire un placement sur CET, vous devez cliquer sur [créer une demande](#) en bas à droite de votre écran :

LA DÉPÊCHE



Création de demande

Sélection de Choix de Placement

Choix de Placement: ← 1

Description: Possibilité de placer 14 heures monétisables (soit 2 jours) maximum par an pour les salariés à temps plein (ou 49 heures / 7 jours pour les cadres CSI). (pour les temps partiels, le nombre d'heure à placer est proratisé)

Données générales

*Date: 08.03.2021

Disponible: 100,31 Heures

*Placement: ← 2

Maximum autorisé: 14,00 Heures / an

Déjà placé: 00 Heures

← 3

1. Dans « Sélection de choix de Placement », ouvrir la liste déroulante et indiquer le choix de placement souhaité. Une description est mise à votre disposition pour chaque code afin de connaître les règles de placements appliquées.
2. Indiquer le nombre d'heures que vous souhaitez placer. Attention, nous vous indiquons le maximum autorisé à placer dans la case « Maximum autorisé », vous ne pourrez pas placer au-delà.
3. Cliquer sur le bouton « Sauvegarder »

Bon à savoir :

Vos placements sur CET s'afficheront dans vos soldes CET sur votre bulletin de paie seulement 2 mois après votre saisie. Par exemple : Je place 14h de CA à la date du 08/03/2021. Ma saisie sera envoyée sur la Paie d'Avril mais sera visible sur votre bulletin de paie seulement sur la Paie de Mai 2021

**La CFTC vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.....
Prenez bien soin de vous et de vos proches !!**



Vos représentants CFTC - CMTE - Siège



Arnauld Prigent
06 25 57 69 28



Véronique Aria
06 13 04 37 78



Stéphane Dugot
06 84 01 36 10



Vincent HUILLE
06 67 49 43 78

cftc-corporates@engie.com / Bureau T1 16.013

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, merci de nous en informer par mail.